

JEFFREY C. ALEXANDER

*Les Règles secrètes
de Durkheim* *

« *Les uns et les autres ne sont que de la vie plus ou moins cristallisée.* » [p. 14]

Alors que les sciences sociales tentent encore aujourd'hui de se démarquer de la philosophie et des humanités, et reconnaissent qu'elles étudient le monde social de façon entièrement empirique, leur pratique en coulisse dément cette façade formelle. Les sciences sociales sont organisées selon des traditions théoriques, des présuppositions, embrassées par plusieurs générations, sur l'action et sur l'ordre, sur le conflit et l'équilibre, sur l'utopisme et le pessimisme. Ces présuppositions ne sont pas susceptibles d'être invalidées par des arguments purement scientifiques; cependant, les traditions théoriques qu'elles ont engendrées ne sont pas seulement de simples et vagues doctrines philosophiques. Elles sont cristallisées dans des *exemplars*¹ spécifiques issus d'une pratique scientifique sociale antérieure. Puisque de tels travaux exemplaires font autorité pour guider les sciences sociales contemporaines, empiriques aussi bien que théoriques, on les considère comme des classiques (Alexander, 1987; Berthelot, 1995a, 1995b). Les sciences sociales se situent entre l'observation empirique contingente et la récapitulation textuelle. Les classiques sont essentiels, c'est pourquoi la recherche herméneutique sur le sens des travaux de référence est au cœur de l'évolution et de la dynamique des disciplines des sciences sociales.

Quand Durkheim s'est affronté au milieu intellectuel français dans les années 1890, ses trois grands ouvrages — *De la division du travail social*

* Traduit de l'américain par Mireille Coustance (CADIS-Bordeaux).

1. Au sens de Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1972. (NDT)

(1893), *Les règles de la méthode sociologique* (1895) et *Le suicide* (1897) — étaient considérés comme des efforts laborieux pour légitimer un point de vue empirique, objectiviste et même matérialiste. C'était particulièrement vrai en ce qui concerne *Les règles*, qui prétendaient que les objets de la science sociale étaient simplement des « faits », données scientifiques identiques dans leur forme aux objets des sciences naturelles ; que ces faits devaient être considérés comme des « choses », « extérieures » aux acteurs sociaux et exerçant sur eux une « coercition » et une « contrainte » ; et que la tournure et la forme de ces forces objectives étaient déterminées par des structures matérielles sous-jacentes à l'expérience observable de la vie quotidienne. *Les règles* devinrent un point de ralliement pour se démarquer et légitimer une science sociale empiriste et structurellement orientée¹. A quelques exceptions près, ce classique a continué à être interprété de la même manière jusqu'à nos jours (Platt, 1995 ; Berthelot, 1995b), aussi bien par ceux qui soutiennent son projet (Steiner, 1994 : 26-43 ; Berthelot, 1988, 1991 : 38) que par ceux qui s'y opposent (Lukes, 1982). La signification des *Règles* a fait l'objet d'un large consensus ; ce qui a été contesté, c'est notre rapport personnel à ce texte, et partant à la tradition durkheimienne².

Cependant, au cours des dernières années, « le nom de Durkheim » a fait l'objet de controverses plus vives. Ayant remarqué les similitudes frappantes entre les derniers écrits de Durkheim et l'explosion dramatique des approches symbolistes en Europe et en Amérique du Nord, théoriciens et empiristes (voir par exemple les coauteurs de Alexander, 1989) ont commencé à construire un Durkheim très différent, anti-objectiviste, qui plaçait les représentations mentales au centre de son

1. « En effet, pour toute une génération d'étudiants américains en *Ph.D.* de sociologie qui avaient la possibilité, avant la standardisation des examens, de choisir un texte de leur discipline à l'examen, c'était souvent le texte des *Règles* qui était choisi. » (Turner, 1995 : 12-13)

2. Ce statut constant de classique, qui peut revenir à un travail pour des raisons sociologiques abstraction faite des jugements de beaucoup de contemporains sur son mérite réel au plan scientifique, s'exprime avec précision dans la conclusion de l'extraordinaire introduction de Lukes à la seconde traduction anglaise des *Règles* : « *Les Règles* n'est pas une œuvre théorique, ou métathéorique, profonde ; pas plus que ce n'est l'ouvrage le plus remarquable de Durkheim... C'est, cependant, un texte hautement *instructif* [car] il représente à la fois une affirmation véritablement audacieuse et claire de l'aspiration vers une science sociale totalement objective, spécifique (à la réalité sociale) et autonome (par rapport aux influences non scientifiques), et une démonstration de la raison pour laquelle cette aspiration fut, et devra rester, frustrée. » (Lukes, 1982 : 23 ; souligné dans le texte.)

Je qualifie cette introduction d'extraordinaire car je ne parviens pas à trouver d'autre cas où un savant a profité de l'occasion de rédiger une introduction à la traduction d'un ouvrage classique dans le but essentiel d'attaquer ses prémisses de base. Sans doute n'y a-t-il pas de plus forte évidence du statut charismatique constant du texte méthodologique de Durkheim.

travail et concevait l'objectivité de la société davantage à la façon de Husserl, qu'à celle de Spencer (Gane, 1992). Ce glissement a coïncidé avec une transformation de la compréhension historique, quand les interprètes érudits (cf. Lukes, 1973 ; Lacroix, 1981 ; Alexander, 1982) ont commencé à déceler un processus de « subjectivisation » marqué au cours de la carrière de Durkheim.

Ce mouvement de réinterprétation, érudit et auto-réflexif dès le départ, ne concerne pas encore *Les règles*, qui continuent à être largement considérées comme le fondement axial, sinon de toute l'œuvre de Durkheim, du moins de sa période scientifique, structuraliste¹. C'est précisément cette extension que je vais tenter de réaliser ici. Cette tentative s'inscrit dans ma propre compréhension globale de l'évolution intellectuelle de Durkheim. J'ai développé ailleurs (Alexander, 1982, 1986) l'idée qu'en même temps qu'il prenait une distance de plus en plus grande, à partir du milieu des années 1890, par rapport aux approches objectivistes et matérialistes, Durkheim s'est efforcé de réconcilier les positions « subjectivistes » et « objectivistes » dès le début de ses écrits dans la décennie précédente.

Tout au long de sa carrière scientifique, Durkheim a tenté de résoudre le problème de la relation entre l'impact apparemment coercitif et largement externe de la structure sociale d'une part, et les effets internes et apparemment plus volontaires des représentations symboliques, des sentiments et des émotions, et de l'action sociale d'autre part. Les tensions entre ces deux images très différentes de la société imprègnent son travail et y créent des ambiguïtés profondes. De plus, malgré son succès dans la reformulation de ses idées dans ses derniers écrits, il n'est jamais parvenu à une perspective satisfaisante et cohérente sur la relation entre structure sociale et action sociale, entre les forces matérielles et culturelles, entre la morphologie sociale et les représentations sociales.

Ce conflit et cette irrésolution sont visibles aussi bien dans son premier grand ouvrage, *De la division du travail social*, que dans son dernier, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, même si celui-ci est articulé de façon beaucoup plus cohérente du point de vue du cadre représentationnel. En fait, cette tension n'est nulle part aussi douloureusement affichée que dans les *Règles*. Car Durkheim avait une

1. Voir, par exemple, l'affirmation de Lukes selon laquelle « Durkheim ne révisa jamais l'exposé de la méthode sociologique qu'il présenta dans *Les règles*, à la lumière de la concentration de sa pensée, après 1895, sur le caractère "représentationnel" de son objet d'étude. » (Lukes, 1982 : 7)

conscience très vive du fait que les engagements théoriques ont des implications méthodologiques, ou du moins des affinités électives avec elles. Les explications morphologiques, matérialistes et structurelles impliquent généralement des méthodes d'observation et des preuves statistiques. Les explications religieuses, émotionnelles et culturelles, au contraire, demandent des méthodes qui privilégient l'interprétation, l'introspection et la reconstruction imaginaire (*imaginative reconstruction*)¹.

Comme Durkheim nous en informe dans son introduction aux *Règles*, son intention est de formaliser et de rendre explicite la méthodologie qui avait implicitement informé son précédent ouvrage, *De la division du travail social*. Cependant, la formalisation n'est certainement pas le seul ni même le premier point au programme des trois articles consacrés à la méthode en 1894, et publiés sous le titre *Les règles* l'année suivante. Comme je l'ai dit par ailleurs, *La division* est une étude empirique et théorique profondément contradictoire. Durkheim était conscient de ces contradictions et, dans *Les règles*, il se sent obligé de refaire le même chemin. Ce faisant, il affiche des prétentions théoriques et empiriques, et pas simplement méthodologiques. Reconnaissant que, dans *La division*, il avait fait quelques erreurs embarrassantes, il aurait aimé, dans son ouvrage suivant, les corriger une fois pour toutes. Il

1. Le contraste entre une méthode herméneutique et la méthode d'observation empirique des sciences de la nature est bien rendu par la harangue de Lukes (1982) contre *Les règles* dans son introduction à la nouvelle traduction anglaise. Lukes attaque les affirmations méthodologiques de Durkheim pour leur manque d'ouverture vis-à-vis des questions herméneutiques, soulignant le contraste avec la sensibilité manifestée par un autre fondateur classique de la sociologie, Max Weber. Mais le défaut le plus sérieux de l'essai de Lukes est qu'il tend à confondre cette absence d'auto-conscience méthodologique avec la pratique de Durkheim et de la sociologie durkheimienne en tant que telles. Cet échec théorique est reflété par le propre échec interprétatif de Lukes à reconnaître le conflit interne qui marque *Les règles*.

Turner, dans sa brillante introduction au numéro spécial de *Sociological Perspectives* pour l'anniversaire des *Règles*, suggère (contre Lukes) que le conflit entre le subjectivisme théorique croissant de Durkheim et son positivisme méthodologique est plus apparent que réel. Il soutient que Durkheim a maintenu une interprétation constructiviste, subjectiviste des objets de la vie sociale tout en conservant 1) un engagement anti-relativiste vis-à-vis de la réalité objective de ces forces et 2) une croyance dans le fait que la sociologie scientifique pourrait constituer ces forces objectivement, *i.e.* que « les méthodes de la science étaient des moyens par lesquels des représentations vraies pourraient être construites » (Turner, 1995 : 7). Cette ingénieuse (et, je pense, largement correcte) interprétation de Durkheim comme une espèce inhabituelle de « réaliste constructiviste » ne répond cependant pas directement au problème soulevé par Lukes. Dans un sens méta-méthodologique, nous pouvons viser l'objectivité, tandis que notre méthodologie peut, en fait, être entièrement interprétative. C'est cette dernière référence, beaucoup moins qu'une reconnaissance de la complexité qu'elle soulève quant aux notions de l'objectivité, qui fait défaut au travail de Durkheim, comme je le suggère plus loin.

conçoit, en fait, des idées nouvelles importantes. Pourtant, il ne réussit pas à les exprimer de façon logique. En effet, loin de résoudre les contradictions de *La division*, *Les règles* les formalisent et les rendent encore plus aiguës.

Vers la fin du premier chapitre extraordinairement intéressant des *Règles*, Durkheim écrit qu'il existe des « manières d'être » collectives qu'il décrit comme des « faits sociaux d'ordre anatomique ou morphologique ». La sociologie, dit-il, est inséparable de ce « substrat de la vie collective ». Traitant ce substrat morphologique comme s'il était complètement objectif et impersonnel, il le décrit comme étant composé de choses externes : « le nombre et la nature des parties élémentaires dont est composée la société, la manière dont elles sont disposées, le degré de coalescence où elles sont parvenues, la distribution de la population sur la surface du territoire, le nombre et la nature des voies de communication, la forme des habitations [...] » [p. 12]. Ces « manières d'être », insiste-t-il, « s'imposent à l'individu » (*ibid.*).

Dans ce passage, Durkheim se contente de reformuler la variable indépendante qu'il avait élaborée dans le deuxième livre de *La division*, entièrement en accord avec l'ambition, exposée dans la première préface des *Règles*, de présenter « une méthode qui fait dépendre l'évolution collective de conditions objectives, définies dans l'espace » [p. IX]. Dans le quatrième chapitre des *Règles*, « Règles relatives à la constitution des types sociaux », Durkheim poursuit ce but, et décrit la morphologie comme fournissant les « faits décisifs ou cruciaux » [p. 79] sur lesquels l'équivalent sociologique de la « vraie méthode expérimentale » de Bacon pouvait se baser. Comme Durkheim le dit lui-même, « il n'est pas difficile de conjecturer de quel côté il faut chercher les propriétés caractéristiques types sociaux » [p. 80] (ou « espèces ») sur lesquels doivent s'appuyer tous les efforts pour expliquer la société. On ne doit considérer que les éléments matériels de la seule morphologie.

« Nous savons, en effet, que les sociétés sont composées de parties ajoutées les unes aux autres. [...] la nature de toute résultante dépend nécessairement de la nature, du nombre des éléments composants et de leur mode de combinaison [...] » (*Ibid.*)

Ici Durkheim érige en règle méthodologique la stratégie empirique et théorique poursuivie dans le livre II de *La division*. Il soutient que si l'on peut définir le nombre des groupes sociaux, leur répartition spatiale, leur degré d'interaction dans le même espace physique, on

peut prédire quelle sorte d'organisation sociale émerge et quelles formes d'interaction et de solidarité en résultent. Dans le chapitre V, en effet, il élabore cette vision purement structurale en rappelant à ses lecteurs que de telles formes d'organisation morphologiques provoquent des changements dans la société de manière quasi *physique* : « Pour déterminer de tels changements, il faut que des causes agissent qui les impliquent physiquement. » [p. 92]¹ En fait, cette morphologie se réfère à une compréhension de l'action comme un combat pour l'existence. C'est, après tout, une *manière d'être*. J'extrais cette citation du chapitre V :

« [...] nous avons expliqué les progrès constants de la division du travail social en montrant qu'ils sont nécessaires pour que l'homme puisse se maintenir dans les nouvelles conditions d'existence où il se trouve placé à mesure qu'il avance dans l'histoire [...]. [...] l'intensité plus grande de la lutte, due à la condensation plus grande des sociétés, a rendu de plus en plus difficile la survie des individus qui continuaient à se consacrer à des tâches générales. » [p. 92-93 *passim*]

Durkheim conclut cette discussion en mettant l'accent sur l'objectivité et l'extériorité de sa théorie causale : les « fins clairement ou obscurément senties » [p. 94] ne sont pas des facteurs importants dans le « développement historique ». La structure morphologique détermine le changement ; les fins subjectivement ressenties sont insignifiantes. Rejetant la notion que les pratiques sociales mondaines sont « purement symbolique[s] à ce qu'il semble » (*ibid.*), Durkheim affirme qu'on ne peut rendre compte de telles pratiques qu'en termes de relation à « une organisation politique » (*ibid.*).

Mon explication, jusque-là, fournit une justification interprétative pour une lecture empiriste et matérialiste de ce texte classique critique et, de ce fait, pour la pratique d'une sociologie positiviste et structurale. Je voudrais suggérer maintenant que cet accent mis sur la morphologie est cependant simultanément contredit par Durkheim d'une façon très énergique et créative.

Pour s'en rendre compte de la façon la plus évidente, il faut retourner à l'exposé morphologique extensif que Durkheim présente dans le chapitre I, dans lequel il établit la liste des séries d'éléments structurels et spatiaux que j'ai décrits plus haut. A la fin de cette longue phrase,

1. Dans sa précieuse et savante édition critique des *Règles*, Berthelot nous indique qu'à la place de cette dernière phrase, la version de 1894 disait : « Mais il faut tout autre chose que la représentation des services qu'ils peuvent rendre pour déterminer de tels changements. » (Berthelot, 1988 : 185) La première version démontre bien l'assimilation faite par Durkheim entre l'accent mis sur la causalité physique et son déni de l'importance de la représentation.

Durkheim ajoute une qualification critique. Ces facteurs morphologiques, écrit-il, « *ne paraissent pas, à un premier examen, pouvoir se ramener à des façons d'agir ou de penser* » [p. 12-13, c'est moi qui souligne]. Il deviendra évident que Durkheim souhaite nous apprendre à y regarder à deux fois.

Dans les dernières pages de ce premier chapitre, Durkheim s'engage dans une direction argumentaire surprenante, directement opposée à la direction structuro-morphologique que j'ai décrite plus haut.

« [...] quand on veut connaître la façon dont une société est divisée politiquement, dont ces divisions sont composées, la fusion plus ou moins complète qui existe entre elles, ce n'est pas à l'aide d'une inspection matérielle et par des observations géographiques qu'on y peut parvenir. » [p. 13]

Durkheim rejette maintenant la possibilité même que des facteurs démographiques puissent être des variables indépendantes.

« Si la population se presse dans nos villes au lieu de se disperser dans les campagnes, c'est qu'il y a un courant d'opinion, une poussée collective qui impose aux individus cette concentration. » [p. 13]

C'est à ce moment précis que Durkheim introduit une affirmation théorique fondamentalement nouvelle : « ces manières d'être ne sont que des manières de faire consolidées » [p. 13].

Avec l'expression « manières de faire », Durkheim propose une problématique pour la sociologie entièrement différente de celle des « manières d'être » qui étaient au cœur de son argumentation pour la morphologie. Ce qu'il entend par « manières de faire », et je cite ici le premier chapitre des *Règles*, ce sont des « types de conduite ou de pensée », « des manières d'agir, de penser et de sentir » [p. 4 *passim*], des « représentations et [...] actions » [p. 5]. L'introduction du concept de « manières de faire », autrement dit, amorce un tournant en direction de la vie intérieure et subjective des acteurs et des sociétés, une vie qui dépend de l'action même si elle se présente en termes collectifs et non pas individuels. Les « manières de faire » sont « les sentiments » [p. 6], les « conventions du monde » [p. 4] et « les habitudes » des êtres sociaux, leurs « tendances internes » [p. 8] qui révèlent ces états collectifs qui « fonctionnent indépendamment » [p. 4] des individus, montrant « un certain état de l'âme collective » [p. 10]. Ces « manières de faire » comprennent « le système de signes dont je me sers pour exprimer ma pensée » [p. 4], ainsi que « les grands mouvements d'enthousiasme, d'indignation, de pitié » [p. 6] qui sont « un produit

des actions et des réactions qui s'engagent entre les consciences individuelles » [p. 11]. Ainsi, en même temps que Durkheim met l'accent sur le statut collectif de ces actions et faits sociaux émotionnels et symboliques, il affirme qu'ils restent des « manières de faire ». Il a parfaitement conscience d'établir une distinction analytique et non pas concrète. Ces faits sociaux ont un statut collectif, mais c'est un statut émergent, qui se développe par des interactions, des répétitions « de bouche en bouche » [p. 9], le sentiment de la « révulsion » et les sanctions interpersonnelles telles que le rire et la création d'une distance sociale : « le rire que je provoque, l'éloignement où l'on me tient » [p. 5]. En effet, c'est uniquement parce que les acteurs individuels « respectent l'autorité spéciale » des forces collectives, que les « manières de faire » ont quelque pouvoir pour ordonner la société. (« [...] ce qui est surtout évident de ces croyances et de ces pratiques qui nous sont transmises [...] [c'est qu'] elles sont investies d'une autorité particulière que l'éducation nous a appris à reconnaître et à respecter. » [p. 11])

Dans le paragraphe final et explosif de son premier chapitre, Durkheim emploie ce puissant concept subjectiviste de « manières de faire », pour réfuter les implications objectivistes et coercitives qui découlent de l'autre accent mis par lui sur les « manières d'être ». Il nous assure, par exemple, que la structure politique *n'est pas* déterminante en elle-même, mais qu'elle n'est que le reflet de l'action culturelle, de « la manière dont les différents segments qui la composent ont pris l'habitude de vivre les uns avec les autres. » [p. 13] Les bâtiments n'imposent *pas* leur plan uniquement en fonction des contraintes de leur structure : « Le type d'habitation qui s'impose à nous n'est que la manière dont tout le monde autour de nous et, en partie, les générations antérieures se sont accoutumées à construire les maisons. » [p. 14] Durkheim en tire une conclusion fondamentale et radicale : il affirme que les *manières d'être* morphologiques ne sont pas plus rigides, et sont peut-être même moins durables et permanentes, que les *manières de faire*.

« Sans doute, si les phénomènes d'ordre morphologique étaient les seuls à présenter cette fixité, on pourrait croire qu'ils constituent une espèce à part. Mais une règle juridique est un arrangement non moins permanent qu'un type d'architecture [...] Une simple maxime morale est, assurément, plus malléable ; mais elle a des formes bien plus rigides qu'un simple usage professionnel ou qu'une mode. » [p. 14]

Durkheim termine avec ce qui ne peut être décrit que comme une vision phénoménologique des différentes composantes de la vie sociale.

Au lieu d'un cadre dichotomique supposant le primat de la structure sur l'action, le contrôle des forces objectives sur les forces subjectives, il préfère dire qu'« il y a ainsi toute une gamme de nuances [...] sans solution de continuité » [p. 14]. Les facteurs structuraux sont définis de façon plus précise et prennent une forme plus matérielle, mais s'ils diffèrent des sentiments et des façons de penser, c'est une question de degré, non de nature. Ainsi, « les faits de structure les plus caractérisés », insiste Durkheim, sont *rattachés* à « ces libres courants de la vie sociale qui ne sont encore pris dans aucun moule défini ». « C'est donc — poursuit-il — qu'il n'y a entre eux que des différences dans le degré de consolidation qu'ils présentent. » Et de conclure : « Les uns et les autres ne sont que de la vie plus ou moins cristallisée. » [p. 14 *passim*]

Durkheim aurait été aux prises avec une énigme méthodologique s'il avait été à même de reconnaître explicitement les tensions contradictoires de ce premier chapitre. Car il s'est donné pour but de développer des règles pour l'étude de la morphologie, au vieux sens objectivant du terme dans *La division*, alors même qu'il commençait à réfuter le déterminisme morphologique dans une direction culturelle et phénoménologique nouvelle¹. Au lieu de reconnaître cette dernière évolution,

1. C'est précisément cette insistance sur le caractère contradictoire de la position de Durkheim qui distingue la position que j'ai prise ici de l'important travail de deux récents commentateurs qui, comme Turner (1995), défient la prudence conventionnelle et envisagent *Les règles* dans un cadre plus subjectiviste. Considérant que « dans *Les règles*, Durkheim insistait sur le fait que la société consiste en représentations », Nemedi (1995 : 44) souligne que « l'orientation théorique générale de Durkheim l'a conduit à rejeter toute position qui isolerait les représentations des autres choses... Détacher quelques éléments sociaux, et les considérer comme la sphère "morphologique" conditionnante, était incompatible avec cette idée. » Ainsi, Nemedi semble obligé de reconnaître l'existence de la position contraire dans *Les règles*, en notant « de nombreuses affirmations confuses et formulations douteuses ». Il les décrit comme « une conséquence de la lente résolution [par Durkheim] du conflit entre le principe du déterminisme morphologique et sa conception naissante de la vie sociale comme faite de représentations. » (*Ibid.*) Mais suggérer que la récente interprétation subjectiviste de Durkheim était en train de « naître » dans *Les règles* et que le conflit entre les deux Durkheim était « lent » à se résoudre dément en fait la position beaucoup plus forte que Nemedi tente de présenter. Parce que Nemedi ne peut se résoudre à reconnaître que, dans *Les règles*, Durkheim était pris dans le champ de forces d'une tension théorique, son interprétation élimine le dilemme et l'incertitude qui rendent l'année 1895 si intéressante et révélatrice, dans un sens à la fois érudit et contemporain.

La même critique s'applique à l'interprétation extrêmement intéressante naguère proposée par Filloux. Seul spécialiste de Durkheim à thématiser la distinction entre les « manières d'être » et les « manières de faire » dans les écrits de Durkheim du milieu et de la fin des années 1890, Filloux met en évidence le modèle, présenté pour la première fois dans *Les règles*, de liaison des deux *via* un continuum marqué par différents degrés de cristallisation : « En proposant une lecture du social en termes de paliers ou instances représentant des degrés de matérialisation où l'un peut être considéré exprimer l'autre, Durkheim se donnait la possibilité de combiner

cependant, et le besoin de nouvelles règles méthodologiques qu'elle implique, Durkheim revient à sa première position morphologique et développe son traité méthodologique dans un sens objectiviste et scientiste. Ainsi, dans le chapitre qui suit immédiatement sa discussion sur la subjectivité sous-jacente à toutes les formes sociales, Durkheim affirme que les sociologues doivent abandonner toute référence à leur propre interprétation du « milieu imaginaire » [p. 18], renoncer à toutes les « représentations schématiques » [p. 19] qu'ils utilisent dans leur vie sociale quotidienne. Il prétend que l'« expérience sensible » sans médiation culturelle — l'observation passée au crible de la raison scientifique — constitue la seule base fiable pour construire des conceptions exactes de la vie sociale. (« La science, pour être objective, doit partir, non de concepts qui se sont formés sans elle, mais de la sensation. C'est aux données sensibles qu'elle doit directement emprunter les éléments de ses définitions initiales. » [p. 43])

On nous pardonnera de nous être demandé comment une méthode sociologique à ce point antiseptique a jamais pu permettre l'interprétation, et encore moins l'explication, de ces *manières de faire* que Durkheim a placées au centre de la vie sociale. Ce paradoxe méthodologique, et le conflit théorique sur lequel il repose, sont restés entiers dans les travaux postérieurs de Durkheim, en dépit de la sociologie religieuse révolutionnaire qu'il commença à développer après 1897 — sociologie qui s'est clairement construite sur la pensée subjective récente qu'il avait introduite trois ans auparavant. Est-il besoin aussi de dire que ces paradoxes méthodologiques et théoriques restent non résolus dans les sciences sociales d'aujourd'hui ?¹

dans le cadre de l'analyse fonctionnaliste une explication par les causes et les fonctions, et une explication par le recours à une causalité d'expression, prenant en compte les processus de "matérialisation" mais aussi de "spiritualisation". » (Filloux, 1977 : 109)

Sur la base de ces observations, et sans explication plus détaillée du texte même, Filloux avance la thèse que, dans le livre de 1895, Durkheim avait un modèle élaboré et cohérent de société à plusieurs étages constituée d'un substrat structurel, d'institutions (formelles et informelles) et de représentations collectives. En fait, Durkheim n'a jamais développé personnellement une telle théorie que Filloux dérive plutôt de Gurvitch. Filloux semble en convenir lorsqu'il écrit : « ce paradigme des paliers de la réalité sociale n'est jamais présenté de façon systématique par Durkheim. Il doit pour une grande part être reconstruit, sur la base de textes souvent allusifs et parfois contradictoires. » (*Ibid.* : 108n)

1. « *Les règles* reste un texte à la fois énigmatique et radical. Le problème qu'il pose, celui de la nature fondamentale de la société, est aujourd'hui aussi vital et aussi disputé qu'il l'était au temps de Durkheim, et même encore plus, dans la mesure où ces questions sont maintenant plus clairement considérées comme les questions fondamentales opposant entre elles les conceptions de la société et de la vie sociale. » (Turner, 1995 : 12)

RÉFÉRENCES

- Alexander (J. C.), The Antinomies of Classical Thought : Marx and Durkheim, vol. 2 de Alexander J. C., *Theoretical Logic in Sociology*, Berkeley and Los Angeles, Univ. of California Press, 1982.
- Rethinking Durkheim's Intellectual Development, I : On "Marxism" and the Anxiety of Being Understood, *International Sociology*, 1986, 1, p. 91-107.
- Rethinking Durkheim's Intellectual Development, II : Working out a Religious Sociology, *International Sociology*, 2, p. 189-201.
- On the Centrality of the Classics, in Giddens A., Turner J. (eds), *Sociological Theory Today*, Stanford and MacMillan, 1987, p. 11-57.
- (ed.), *Durkheimian Sociology : Cultural Studies*, New York, Cambridge Univ. Press, 1988.
- Berthelot (J.-M.), Les règles de la méthode sociologique ou l'instauration du raisonnement expérimental en sociologie, 1988 (introduction à Durkheim É., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988 [1895], p. 39-41).
- *La construction de la sociologie*, Paris, PUF, 1991.
- Avant-propos : Les fausses transparences de la raison, in Berthelot J.-M., *1895 Durkheim. L'avènement de la sociologie scientifique*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1995a, p. 9-17.
- La réception des Règles dans la sociologie française contemporaine (1945-1995), in *Ibid.*, 1995b, p. 143-186.
- Durkheim (É.), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF [1895] (*The Rules of Sociological Method*, New York, Free Press, 1982, trad. par W.D. Halls).
- Filloux (J.-Cl.), *Durkheim et le socialisme*, Genève, Librairie Droz, 1977.
- Gane (M.) (ed.), *The Radical Sociology of Durkheim and Mauss*, London and New York, Routledge, 1992.
- Lacroix (B.), *Durkheim et le politique*, Montréal, Univ. of Montreal Press, 1981.
- Lukes (S.), *Emile Durkheim : His Life and Work*, London, Allen Lane, 1973.
- Introduction, in Durkheim E., 1982 [1895].
- Nemedi (D.), Collective Consciousness, Morphology and Collective Representations : Durkheim's Sociology of Knowledge, 1894-1900, *Sociological Perspectives*, 1995, 38 (1), p. 41-56.
- Platt (J.), The United States Reception of Durkheim's "The Rules of Sociological Method", *Sociological Perspectives*, 1995, 38 (1), p. 77-105.
- Steiner (Ph.), *La sociologie de Durkheim*, Paris, La Découverte, 1994.
- Turner (S. P.), Durkheim's "The Rules of Sociological Method" : Is It a Classic?, *Sociological Perspectives*, 1995, 38 (1), p. 1-14.